



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 04/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/44

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

**Avenant à la convention entre la ville de Bordeaux
et le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
de Bordeaux pour l'insertion professionnelle de
personnes en difficultés. Décision. Autorisation.**

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2011/758 en date du 19 décembre 2011, vous avez bien voulu autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention avec le Plan Local pour l'Insertion de Bordeaux pour favoriser la mise à l'emploi de personnes connaissant des difficultés réelles d'insertion professionnelle à travers des missions de renforts ponctuels au sein de la Ville ou sur des contrats aidés.

Cette convention, signée le 19 décembre 2011, prévoit les modalités de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Plie pour une durée de 3 ans.

La mise en œuvre de ces dispositions et son financement doivent faire l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds social européen sur la période 2011-2013 définissant le cadre de l'action et le montant prévisionnel maximum pouvant être appelé auprès du FSE pour le compte de la Maison de l'Emploi.

A ce titre, un avenant relatif à cette demande de subvention faisant intervenir le plan de financement prévisionnel vous est soumis pour approbation ; les autres dispositions de la convention en date du 11 décembre 2011 restant inchangées.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant à la convention dont le plan prévisionnel de financement est ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Constance MOLLAT

E 1.2.4 : Dépenses directes liées aux participants à l'opération

Objet	Détailier la nature des dépenses prévues	Détailier les bases de calcul, si nécessaire	Montants ventilés par année				Total
			2011	2012	2013	Année 4	
Rémunérations, indemnités	rémunération et coûts salariaux	au réel	210 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €		350 000,00 €
Transport							- €
Restauration							- €
Hébergement							- €
Autres (préciser leur nature)							- €
Total			210 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	- €	350 000,